EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 42

TRANSACTIONS AMIABLES

Certains agents de la Commune ont du être affiliés au régime de retraite de la CNRACL au cours de leur carrière mais sans pouvoir totaliser 15 années de cotisation à l'âge limite de départ à la retraite soit 65 ans. Ces agents ont dû ou devront être rétablis au régime général et à l'IRCANTEC.

L'IRCANTEC réclame donc aux agents des sommes assez conséquentes pour la validation des années d'affiliation à la CNRACL.

Par délibérations en date des 18 décembre 2008 et 17 décembre 2009, vous avez voté favorablement pour la mise en œuvre de transaction entre Mesdames GIANONE, LUCIEN, BONNANT, GATINIOL et la Commune établissant un partage de responsabilité propre à éviter une action éventuelle et autorisant Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

La Commune prenait ainsi en charge 50 % des sommes finalement dues par les intéressées après déduction des sommes perçues au titre de la retraite additionnelle.

Après réexamen de ce dossier, il est apparu nécessaire, compte tenu du partage de responsabilité, de ne pas déduire des sommes réclamées par l'IRCANTEC, le montant des sommes versées au titre de la retraite additionnelle.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser M le Maire à signer des avenants aux protocoles établis sur la base des délibérations votées, pour prendre en compte cette modification et verser les compléments suivants :

pour Mme GIANONE : 199,50 € sur un montant total de 389,69 €
pour Mme LUCIEN : 490,00 € sur un montant total de 1 905,14 €
pour Mme GATINIOL : 477,88 € sur un montant total de 1 052,12 €
pour Mme BONNANT : 145,94 € sur un montant total de 1 561,54 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET